



CA du Pays de l'Or (Siren : 243400470)

FICHE SIGNALETIQUE BANATIC

Données générales

Nature juridique	Communauté d'agglomération (CA)
Commune siège	Mauguio
Arrondissement	Montpellier
Département	Hérault
Interdépartemental	non

Date de création

Date de création	20/07/1993
Date d'effet	20/07/1993

Organe délibérant

Mode de répartition des sièges	Accord local
Nom du président	M. Stéphan ROSSIGNOL

Coordonnées du siège

Complément d'adresse du siège	Aéroport Montpellier Méditerranée
Numéro et libellé dans la voie	300 Avenue Jacqueline Auriol
Distribution spéciale	CS 70040
Code postal - Ville	34137 MAUGUIO cedex
Téléphone	04 67 12 35 00
Fax	
Courriel	secretariat@paysdelor.fr
Site internet	www.paysdelor.fr

Profil financier

Mode de financement	Fiscalité professionnelle unique
Bonification de la DGF	non
Dotation de solidarité communautaire (DSC)	non
Taxe d'enlèvement des ordures ménagères (TEOM)	oui
Autre taxe	non
Redevance d'enlèvement des ordures ménagères (REOM)	non
Autre redevance	REOM camping

Population

Population totale regroupée	45 888
-----------------------------	--------

Densité moyenne	299,96
-----------------	--------

Périmètre

Nombre total de communes membres : 8

Dept	Commune (N° SIREN)	Population
34	Candillargues (213400500)	2 134
34	La Grande-Motte (213403447)	8 661
34	Lansargues (213401276)	3 151
34	Mauguio (213401540)	16 790
34	Mudaison (213401763)	2 926
34	Palavas-les-Flots (213401920)	5 922
34	Saint-Aunès (213402407)	4 173
34	Valergues (213403215)	2 131

Compétences

Nombre total de compétences exercées : 37

Compétences exercées par le groupement
Environnement et cadre de vie
- Eau (Traitement, Adduction, Distribution)
Eau
- Assainissement collectif
Assainissement collectif à l'exclusion de la gestion des eaux pluviales et de ruissellement
- Assainissement non collectif
Assainissement non collectif à l'exclusion de la gestion des eaux pluviales et de ruissellement
- Collecte et traitement des déchets des ménages et déchets assimilés
- GEMAPI : Aménagement d'un bassin ou d'une fraction de bassin hydrographique
- GEMAPI : Entretien et aménagement d'un cours d'eau, canal, lac ou plan d'eau
Entretien et aménagement d'un cours d'eau, canal, lac ou plan d'eau y compris les accès à ce cours d'eau, à ce canal, lac ou plan d'eau
- GEMAPI : Défense contre les inondations et contre la mer
- GEMAPI : Protection et restauration des sites, des écosystèmes aquatiques, des zones humides et des formations boisées riveraines
- Maîtrise des eaux pluviales et de ruissellement ou la lutte contre l'érosion des sols
Schémas directeurs des eaux pluviales et missions de maîtrise d'œuvre associées
- Autres actions environnementales
Nettoyage des plages : entretien mécanique, nettoyage manuel, mise en place et collecte des bacs de déchets //
-Protection et mise en valeur d'espaces naturels sensibles ou remarquables, ne relevant pas de la GEMAPI, identifiés par l'assemblée délibérante // - Lutte contre la pollution, pour les actions identifiées par l'assemblée délibérante // - Protection et conservation des eaux superficielles et souterraines pour les actions identifiées par l'assemblée délibérante // - Mise en place et exploitation de dispositifs de surveillance de la ressource en eau et des milieux aquatiques // - Animation et concertation dans les domaines de la prévention du risque inondation ainsi que de la gestion et de la protection de la ressource en eau et des milieux aquatiques à l'échelle des bassins versants du Lez, des étangs et du Vidourle // - Gestion, fonctionnement et entretien des ouvrages hydrauliques départementaux, permettant de réguler les apports d'eau douce et salée à l'étang de l'Or

Sanitaires et social

- Aide sociale facultative

ACTION SOCIALE HORS COMPETENCE DU CENTRE INTERCOMMUNAL D ACTION SOCIALE (CIAS) : Politique en matière de l enfance et de la jeunesse (actions contractualisées avec la Caisse d Allocations Familiales (CAF)) -Restauration collective (restauration scolaire, de la petite enfance, des ALSH et des personnels d administration)

- Action sociale

Action sociale d intérêt communautaire - La communauté d agglomération peut en confier la responsabilité pour tout ou partie à un centre intercommunal d action sociale constitué dans les conditions fixées à l article L.123-4-1 du code de l action sociale et des familles ACTION SOCIALE HORS COMPETENCE DU CENTRE INTERCOMMUNAL D ACTION SOCIALE (CIAS) : Politique en matière de l enfance et de la jeunesse (actions contractualisées avec la Caisse d Allocations Familiales (CAF)) -Restauration collective (restauration scolaire, de la petite enfance, des ALSH et des personnels d administration)

Politique de la ville / Prévention de la délinquance

- Elaboration du diagnostic du territoire et définition des orientations du contrat de ville ; animation et coordination des dispositifs contractuels de développement urbain, de développement local et d'insertion

Développement et aménagement économique

Politique de développement économique dans les conditions prévues à l'article L. 4251-17 ; création, aménagement, entretien et gestion de zones d'activité industrielle, commerciale, tertiaire, artisanale, touristique, portuaire ou aéroportuaire ; politique locale du commerce et soutien aux activités commerciales d'intérêt communautaire ; politique locale du commerce et soutien aux activités commerciales d'intérêt communautaire

Développement et aménagement social et culturel

- Construction, aménagement, entretien et gestion d'équipements culturels et sportifs

Construction, aménagement, entretien et gestion d équipements culturels d intérêt communautaire. - Construction, aménagement, entretien et gestion d équipements sportifs d intérêt communautaire.

- Activités péri-scolaires

Les actions de sports à l école, comprenant : 1-appui des éducateurs aux séances d éducation physique et sportive auprès des écoles préélémentaires et élémentaires 2-apprentissage de la natation et transports associés pour les enfants des classes préélémentaires et élémentaires 3-transport pour les sorties éducatives

Aménagement de l'espace

- Schéma de cohérence territoriale (SCOT)

- Schéma de secteur

- Création et réalisation de zone d'aménagement concertée (ZAC)

Création et réalisation de zones d'aménagement concerté d'intérêt communautaire

- Constitution de réserves foncières

Réserves foncières pour la mise en oeuvre de la politique communautaire d équilibre social de l habitat

- Organisation de la mobilité, au sens des articles L.1231-1 et suivants du code des transports

Organisation de la mobilité au sens du titre III du livre II de la première partie du code des transports, sous réserve de l'article L.3421-2 du même code.

- Plans de déplacement urbains

Lorsque le territoire de la communauté d agglomération sera couvert par un plan de déplacements urbains, la circulation d un service de transport collectif en site propre entraînera l intérêt communautaire des voies publiques supportant cette circulation et des trottoirs adjacents à ces voies. Toutefois, l organe délibérant pourra, sur certaines portions de trottoirs adjacents, limiter l intérêt communautaire aux seuls équipements affectés au service de transport collectif Compétence supplémentaire : Installation, maintenance et entretien des abris voyageurs affectés au service public des transports urbains

Voirie

- Création, aménagement, entretien de la voirie

Création ou aménagement et entretien de voirie d intérêt communautaire

- Parcs de stationnement
<i>Création ou aménagement et gestion de parcs de stationnement d'intérêt communautaire</i>
Développement touristique
- Promotion du tourisme dont la création d'offices de tourisme
<i>Promotion du tourisme, dont la création d'offices de tourisme pour les communes autres que La Grande Motte, Mauguio-Carnon et Palavas</i>
Logement et habitat
- Programme local de l'habitat
- Politique du logement non social
<i>Politique du logement d'intérêt communautaire</i>
- Politique du logement social
<i>Politique du logement d'intérêt communautaire</i>
- Action et aide financière en faveur du logement social
<i>Actions et aides financières en faveur du logement social d'intérêt communautaire</i>
- Action en faveur du logement des personnes défavorisées
<i>Actions, par des opérations d'intérêt communautaire, en faveur du logement des personnes défavorisées</i>
- Amélioration du parc immobilier bâti
<i>Amélioration du parc immobilier bâti d'intérêt communautaire</i>
- Droit de préemption urbain (DPU) pour la mise en oeuvre de la politique communautaire d'équilibre social de l'habitat
<i>Instruction des autorisations d'urbanisme délivrées au titre du droit des sols</i>
- Actions de réhabilitation et résorption de l'habitat insalubre
Infrastructures
- Aérodrômes
<i>Aménagement, entretien et gestion du site de l'aérodrome de Candillargues</i>
Autres
- NTIC (Internet, câble...)
<i>Etude et mise en place d'un réseau de télécommunication à haut et très haut débit</i>
- Aménagement, entretien et gestion des aires d'accueil des gens du voyage
<i>Création, aménagement, entretien et gestion des aires d'accueil et des terrains familiaux locatifs définis aux 1° à 3° du II de l'article 1er de la loi n°2000-614 du 5 juillet 2000 relative à l'accueil et à l'habitat des gens du voyage</i>
- Autres
<i>Entretien des poteaux incendie Instruction des autorisations d'urbanisme délivrées au titre du droit des sols</i>

Adhésion à des groupements

Dept	Groupement (N° SIREN)	Nature jur.	Population
34	SM du bassin de l'Or (SYMBO) (253401830)	SM ouvert	663 704
30	SM EPTB Vidourle (253002539)	SM fermé	425 242
34	SM entre Pic et Etang (253401822)	SM fermé	224 512
34	SM des transports en commun de l'Hérault (253403430)	SM ouvert	904 160
34	Syndicat du bassin du Lez (SYBLE) (200009884)	SM ouvert	754 188

Sources : DGCL, BANATIC / Insee, RP (population totale légale en vigueur en 2024 - millésimée 2021)